

sante pour être dissuasive aux yeux d'un assassin éventuel. Il me semble que ce raisonnement est tout à fait illogique. La menace de la peine capitale qui plane sur un assassin éventuel devrait permettre à la société de régulariser une situation où la victime est incapable de se défendre. Toute autre solution fait pencher la balance en faveur de l'agresseur, et, en conséquence, nos citoyens sont moins protégés qu'ils ne devraient l'être.

Il ne faudrait pas appliquer la peine capitale à ceux qui sont reconnus coupables sur preuves indirectes et la pendaison ne devrait pas être nécessairement le seul moyen de l'appliquer, mais notre nation doit arrêter l'inflation que subit actuellement la valeur de la vie de l'assassin aux dépens de celle de la victime—nous devrions être tous égaux aux yeux de la loi, et aux yeux de l'assassin.

Donc, à mon avis, monsieur le président, pour toutes les raisons invoquées, le maintien de la peine capitale au pays constitue le seul moyen d'assurer une véritable justice aux personnes déclarées coupables de meurtres prémédités. Donc, je voudrais que chaque député de cette enceinte, avant de prendre une décision qui aura des répercussions graves sur notre société, se prévale des arguments les plus forts et oublie pour une fois le sentimentalisme, car il y va de l'avenir de nos enfants, de nos femmes et de nos concitoyens.

● (2100)

[Traduction]

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, la plupart du temps, les députés qui interviennent disent combien ils se réjouissent de prendre la parole sur certaines questions, mais il n'y a pas lieu de se réjouir cette fois-ci.

J'aimerais commencer mon intervention en citant les propos suivants de M. W. Gunther Plaut, rabbin du Holy Blossom Temple de Toronto:

Quelle lumière nouvelle peut-on jeter, à la onzième heure, sur la controverse autour de la peine de mort? Après tous les arguments qui ont été invoqués de part et d'autre avec passion et avec toute la force du raisonnement, il faut en arriver à la conclusion que, même si le débat devait se poursuivre jusqu'au jugement dernier, personne n'en deviendrait plus sage. Car, à la vérité, la sagesse n'a rien à voir avec la décision.

Après cette entrée en matière, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre et aux Canadiens la manière archaïque dont nous nous gouvernons dans cette enceinte et le besoin urgent de réformes. Je suis tout à fait convaincu, comme les Canadiens j'en suis sûr, que la plupart des députés—par la plupart je veux dire tous à l'exception de 2 ou 3 p. 100 des députés—ont décidé de quelle façon ils allaient voter, que ce soit pour des raisons d'ordre émotif, par conviction profonde ou pour se conformer au désir de leurs commettants.

Depuis 1962, cette question est chargée d'émotivité. Nous siégeons ici prétendument pour défendre la population du Canada. Nous nous sommes engagés émotivement non seulement nous-mêmes, mais aussi les Canadiens, dans un conflit que les citoyens ne peuvent pas vraiment comprendre en ce moment et qu'ils ne peuvent vraiment pas se permettre à cette époque de confusion et de scepticisme à l'égard du gouvernement. Les Canadiens ne savent pas ce que leur voisin va faire ou ce que nous allons faire. Je pense que c'est à nous que revient la responsabilité d'avoir fait de cette question un appel aux sentiments, pas seulement aux députés qui siègent ici maintenant, mais à ceux qui y siègent depuis dix, douze ou quinze ans.

Certains ont consulté la population au sujet de la peine capitale, lui demandant ce qu'elle souhaitait. Je tiens pour acquis, monsieur l'Orateur, comme tous les députés à la Chambre, que les Canadiens nous ont élus. Mais qu'avons-nous fait et pourquoi se méfie-t-on du gouvernement dans ce merveilleux pays? Cette méfiance existe non seulement

Peine capitale

au niveau fédéral mais au niveau provincial et, en ma qualité d'ancien élu municipal, je dirais même au niveau municipal. Si les Canadiens connaissent une période d'exaspération c'est qu'ils ne font plus confiance à leurs hommes politiques. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Selon moi, c'est à cause de notre conception de la vie et du Canada. En 1967, 1968 ou 1969, nous avons dit aux gens—le gouvernement actuel en est responsable, il n'y a pas de doute là-dessus—que la peine de mort était encore en vigueur mais que le cabinet et les ministériels de l'arrière-ban n'allaient pas accepter cela. Nous avons obtenu la confiance des Canadiens, mais nous n'en avons absolument pas tenu compte.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, je ne suis pas un politicien verbeux, mais j'aimerais commenter certains points. J'aime m'en tenir aux faits et je n'ai pas l'habitude de mâcher mes mots. Je mets en doute certaines remarques des partisans de l'abolition. Ce n'est pas que leur point de vue ne soit pas légitime; ils croient, en leur âme et conscience, que la peine de mort ne devrait pas exister. Mais je suis certain que bien des députés qui, comme moi, sont partisans du maintien, commencent à en avoir assez d'entendre leurs collègues de tous les partis dire: «Vous êtes des bourreaux». «Vous croyez en la peine de mort, donc vous voulez seulement vous débarrasser du problème». Ce n'est pas ce que je pense et ce n'est pas non plus ce que pensent mes commettants de Middlesex-London-Lambton.

Une voix: Ils disent que c'est également barbare.

M. Condon: Également barbare, comme dit mon collègue de Davenport.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Davenport (M. Caccia) invoque-t-il le Règlement?

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le député de Davenport qui a fait cette remarque.

● (2110)

M. Condon: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député de Davenport (M. Caccia). Il s'agissait peut-être du député de Lincoln (M. Andres). Ce que je n'aime pas à propos des abolitionnistes c'est ce que j'ai mentionné plus tôt, soit qu'ils pensent, à tort, que nous, partisans de la peine capitale, nous sommes en quelque sorte des monstres qui veulent démolir ceux qui ont commis un crime tout à fait horrible. Ceux qui croient dans la peine capitale sont les bouchers, les boulangers, les fabricants de chandeliers, les députés et les Canadiens qui nous ont élus à la Chambre.

Nous pouvons maintenant affirmer que notre point de vue n'a rien à voir avec le sentiment. On a dit que certaines questions faisaient appel au sentiment. J'aimerais citer un extrait du *Dalhousie Review*, que bon nombre des députés qui sont avocats considèrent comme leur bible. Voici l'extrait en question:

La sentimentalité, en ce qui touche le crime et le criminel, qui ne fait aucune distinction ou très peu entre celui qui commet un crime pour la première fois et le bandit notoire révèle peut-être une révolution morale générale. Malheureusement, rien n'indique que cette bienveillance, cet esprit de «vivre et laisser vivre», de coexistence avec des criminels connus ait amélioré sensiblement la sécurité du public. Bien au contraire. Le danger augmente chaque année dans nos villes au fur et à mesure que le taux de criminalité, dans presque toutes les catégories de crime, augmente régulièrement.

Ce que l'auteur de l'article veut dire, c'est qu'à cause de notre attitude laxiste et parce que nous refusons de tenir compte des connaissances que nous avons acquises par le passé, nous ne voyons pas ce qui se passe au Canada aujourd'hui. Je conviens avec lui qu'il faut examiner d'abord sa propre conscience avant de juger les autres.